



PREAVIS N°02/2023

Demande d'un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites, pour la sécurisation et la renaturation des rives du Boiron

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

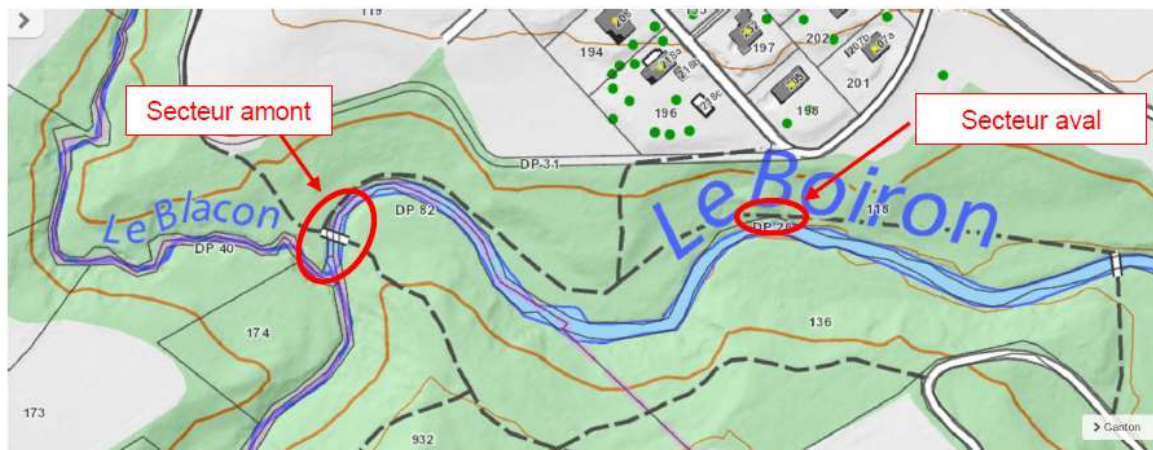
1. Préambule

La présente demande fait suite au préavis n° 08/2021 portant sur un crédit d'étude de Fr. 36'200.- pour la sécurisation et le réaménagement des rives du Boiron, accepté par le Conseil général dans sa séance du 7 décembre 2021 qui a permis à la Municipalité d'entreprendre les études nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des rives du Boiron.

Fort de l'étude d'ingénieurs effectuée, le présent préavis vise à obtenir le crédit pour la réalisation proprement dite des travaux nécessaires le long des rives du Boiron

2. Problématique sécuritaire le long du cours d'eau

Les berges du Boiron sont érodées dans deux secteurs indiqués sur la figure ci-dessous mettant en péril la sécurité des randonneurs et de la passerelle dans le secteur amont.



Pour le secteur amont, l'appui de la passerelle en rive droite a été mis à découvert par l'érosion dans le coude formé par les courants conjoints du Boiron et du Blaçon



Les enrochements en rive gauche s'effondrent (55 m). Le chemin piéton pourrait être touché par l'érosion à court terme. De plus, les profilés métalliques de soutènement réduisent l'attractivité du paysage.



L'embouchure du Blacon s'érode et pourrait menacer à long terme l'appui en rive gauche de la passerelle



Les enrochements en rive gauche s'effondrent (105 m) du fait de l'incision du lit. Le chemin piéton pourrait être touché par l'érosion à court terme. De plus, les profilés métalliques de soutènement réduisent l'attractivité du paysage.

La Commune est garante de la sécurité le long des berges des cours d'eau sur son territoire. Elle pourrait être tenue pour responsable de tout accident résultant d'une négligence sécuritaire.

3. Principe du projet



Figure 13 : Section de référence à l'amont du tronçon étudié



Figure 14 : Section avec le lit majeur déconnecté du lit mineur

Les enrochements mis en place par le passé ont corseté la rivière. Celle-ci ne pouvant donc plus s'étendre latéralement, elle a donc érodé son lit en s'incisant. Cette sur profondeur a induit l'érosion des berges et la déstabilisation des enrochements. Pour pallier cet état de fait, il s'agit de redonner un espace de liberté à la rivière pour qu'elle retrouve un état d'équilibre et stabilise son lit.

A terme on évitera aussi de facto les dangers liés aux glissements de terrain.

Faisant cela, on résout les problèmes de sécurité ET on permet le développement de la biodiversité

4. Objectifs du projet

Objectifs liés à la sécurité

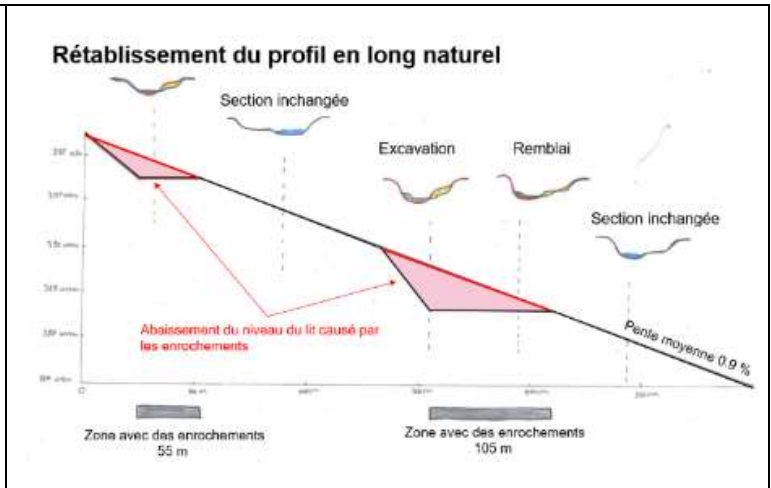
- Éviter un effondrement de la passerelle
- Éviter un effondrement du chemin piéton dans le lit de la rivière et les risques pour les personnes par rapport aux enrochements déstabilisés
- Assurer la sécurité liée au risque de glissement de versant pour le bas du quartier de Chantemerle.



Carte des dangers de glissements de terrain : rouge : risque fort, bleu moyen, jaune faible

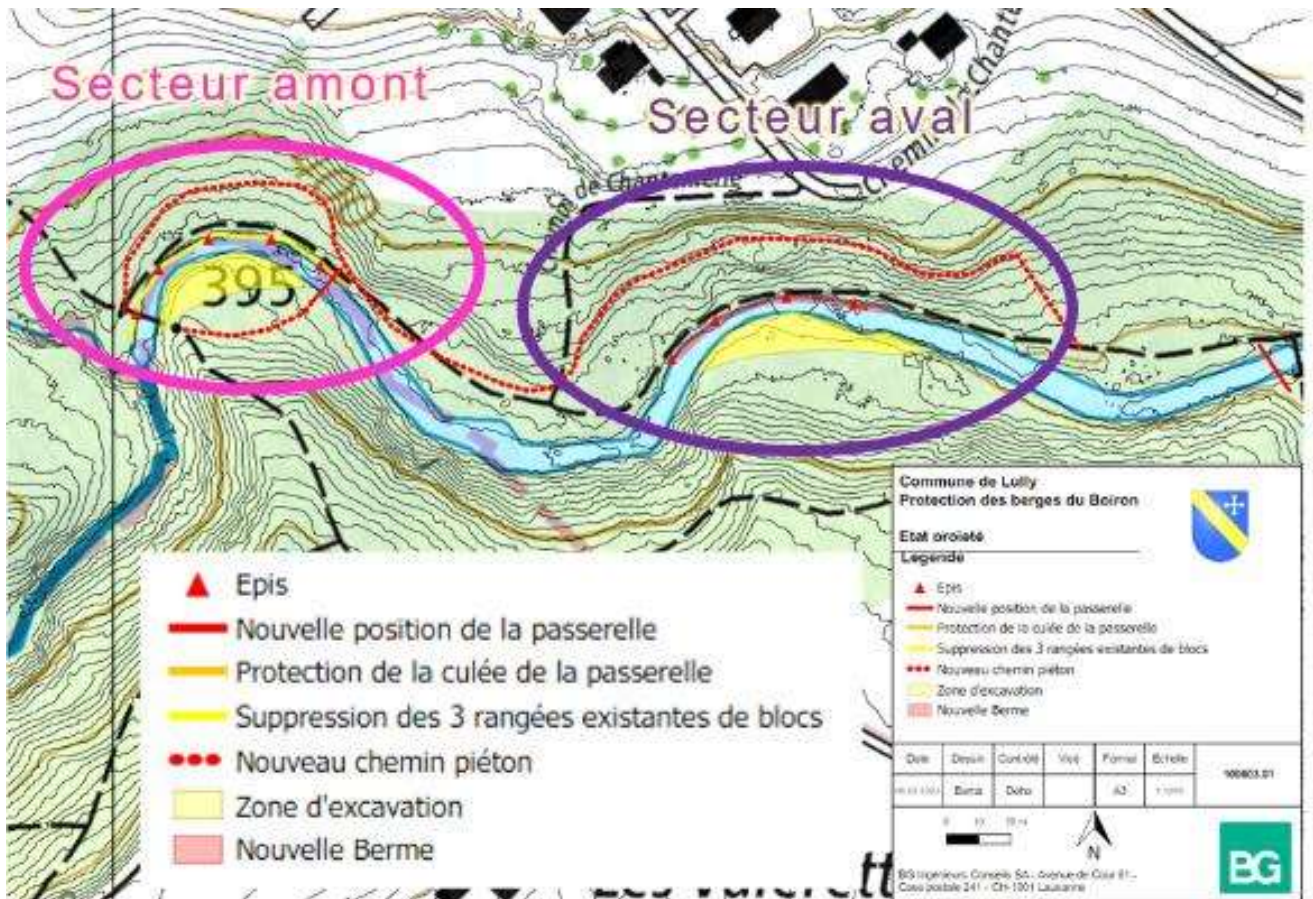
Objectifs liés à l'environnement et au paysage

- Assurer une visibilité de la rivière depuis le chemin piéton pour assurer son attractivité.
- Rendre les berges les plus naturelles possibles. Réduire au maximum la visibilité des protections des berges.
- Remodelage du lit et des berges pour reformer la morphologie initiale du Boiron et éviter les problèmes liés à l'incision du lit.



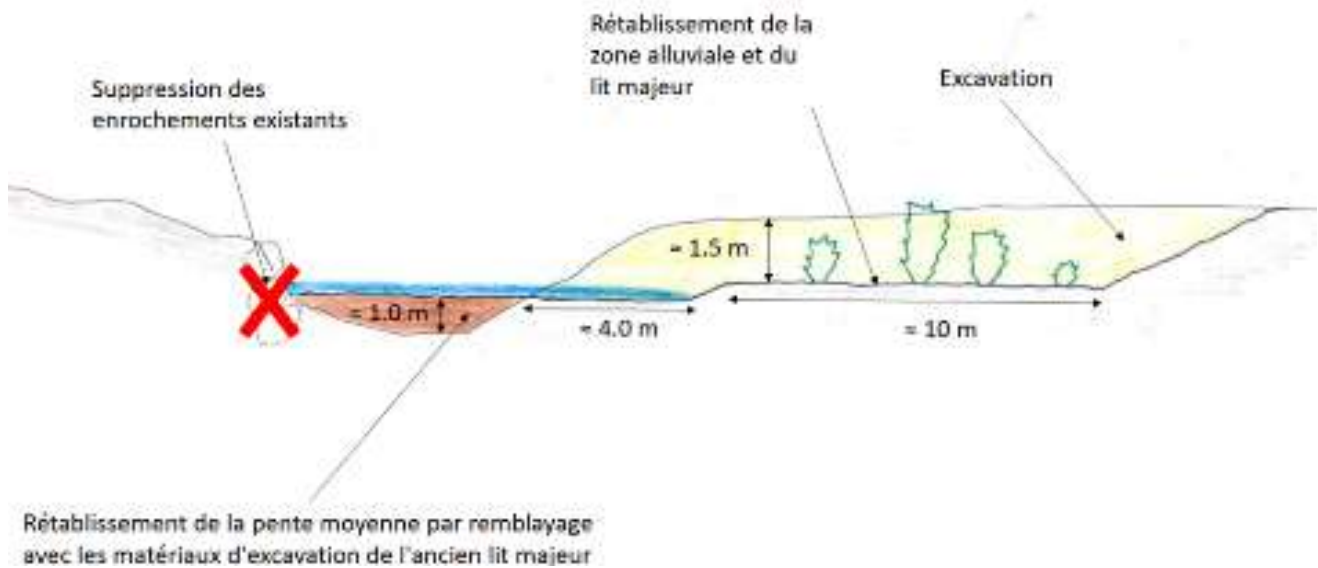
La Commune doit au minimum assurer les objectifs liés à la sécurité Le remodelage du lit et des berges constitue un objectif environnemental qui vient aussi renforcer la sécurité du site en offrant un espace de liberté supplémentaire au cours d'eau.

5. Projet d'aménagements

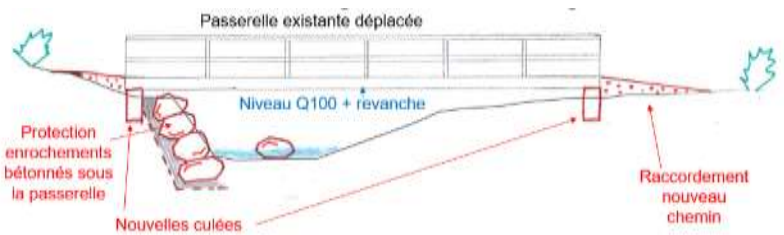


Le projet vise donc à supprimer les enrochements le long des berges et les réarranger en épis afin de diriger le ruisseau vers l'autre rive, ce qui permettra d'élargir le lit. Le lit mineur sera remblayé le long des enrochements actuels où il s'est creusé artificiellement. Afin d'assurer la renaturation, le chemin piéton sera par endroit éloigné du ruisseau.

Coupe type



Déplacement de la passerelle



6. Coûts et subsides

Le tableau ci-dessous résume les coûts travaux prévus :

| | Estimation CHF HT | Taux Subvention | Part communale CHF HT |
|---|-------------------|-----------------|-----------------------|
| A TRAVAUX | 291 000 | | 46 850 |
| 1 Cours d'eau - Subvention DGE-EAU | 257 000 | 95% | 12 850 |
| Accès chantier et dérivation des eaux | 24 000 | | |
| Démolitions | 21 000 | | |
| Enrochements | 74 000 | | |
| Remodelage du lit | 118 000 | | |
| Installation et repli | 20 000 | | |
| 2 Mobilité - pas de subvention DGE-EAU | 34 000 | 0% | 34 000 |
| Passerelle | 20 000 | | |
| Chemin pédestre | 14 000 | | |
| B TRAVAUX FORESTIERS | 15 000 | 95% | 750 |
| C ETUDES | 43 000 | 95% | 2 150 |
| TOTAL GENERAL CHF HT | 349 000 | | 49 750 |

Travaux de renaturation (A1, B, C)

A la lecture de ce tableau, il apparaît que tous les coûts liés au projet bénéficient d'une subvention totale du Canton et de la Confédération de 95%. La participation communale finale sur ces travaux sera de **CHF 15'750.-**.

A noter que les frais d'études initiales (préavis 08/2021) bénéficient de la même subvention de 95%.

La passerelle et le chemin pédestre (A2)

L'érosion des butées de la passerelle a été étudiée et la solution de la maintenir à l'emplacement actuel, qui aurait nécessité des créer des fondations lourdes et un allongement de son tablier, sans s'assurer de l'arrêt de la dégradation des rives dans ce coude du ruisseau, cette solution n'a pas été retenue car son coût était identique à la proposition finale. Le déplacement de la passerelle se fera en suivant le lit de la rivière. Seules deux fondations en béton devront être posées.

Le chemin longeant actuellement des deux zones renaturées devra être déplacé afin de permettre au ruisseau de trouver son nouveau lit. Le chemin sera situé sur le replat à mi-pente et quelques travaux d'abattage, programmés avec l'inspecteur forestier, seront nécessaires. Ces travaux, non subventionnés, représentent un montant de **CHF 34'000.-**.

Le coût des travaux, de CHF 349'000.-, sera au final de CHF 49'750.- pour la Commune, après déduction des subventions du Canton et de la Confédération.

7. Planning proposé

Le planning ci-après est assez serré car il vise à terminer les travaux mi-octobre, qui est la date limite fixée par la Confédération pour les interventions sur les cours d'eau. Au vu de la dégradation de la passerelle, il est nécessaire de les terminer cette année encore.

- Validation par le conseil général : 3 avril 2023
- Dépôt du dossier d'enquête publique : mi-avril
- Appels d'offres entreprises : mai – juin 2023
- Défrichements : juillet 2023
- Travaux mi-août – mi-octobre 2023

8. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 02/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des rives du Boiron;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites ;
3. de dire que les subventions, de 95% (CHF 299'250.-), seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.2 investissements futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Mark Wings

Nicole Jufer Tissot